

Question présentée par la députée :

M^{me} Joëlle Fiss

Date de dépôt : 10 mars 2020

Question écrite urgente

Quel avenir pour les cliniques juridiques à l'Université de Genève ?

Une clinique juridique est une manière d'enseigner le droit en faisant réaliser à des étudiants *pro bono* des travaux juridiques au service de l'intérêt général ou de la justice sociale, par exemple pour une ONG ou une organisation internationale. Cette méthode existe, mais reste marginale à Genève. D'origine nord-américaine, elle commence à se propager en Europe. Les cliniques juridiques ont un double objectif : d'abord de faciliter l'accès au droit à des organisations internationales dans le besoin, et ensuite d'offrir un enseignement pratique pour les étudiants, enraciné dans une réalité sociale et qui puisse leur bénéficier professionnellement.

Le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. A l'heure actuelle, combien de cliniques juridiques existent au total sur le canton et combien dans chaque établissement universitaire ?*
- 2. Quels sont les thèmes sélectionnés pour servir l'intérêt général ? Quelles sont les organisations (nationales ou internationales) au service de l'intérêt général qui sont assistées par ces cliniques ?*
- 3. Avez-vous reçu une appréciation ou un retour pour évaluer le succès de chaque projet ? Si oui, quel feedback pour chaque projet ?*
- 4. Est-ce que le Conseil d'Etat a l'intention de soutenir ou de poursuivre ce type de clinique juridique dans l'enseignement supérieur à l'avenir ?*
- 5. Comment faire un usage efficace des connaissances produites ?*

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié pour toutes les réponses qu'il donnera à la présente question écrite urgente.